

**INFORMER - ALERTER
ORGANISER**

DICRIM
**DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL**

SUR LES RISQUES MAJEURS



À CONSERVER



Sommaire

L'information

**Pages I
à 10**

L'alerte

**Page
II**

L'organisation

**Pages
12 à 14**

Lexique

**Pages 15
à 21**

L'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

L'information des citoyens

L'information préventive de la population sur les risques majeurs a été introduite dans le Code de l'Environnement (Article L 125-2).

Ce droit s'applique aux risques naturels prévisibles et aux risques technologiques.

Qu'est-ce qu'un DICRIM ?

C'est l'information sur les risques majeurs de la commune donnée à la population et consignée dans un document d'information. (R 125-2 du code de l'environnement). Le Maire prend les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde et met en œuvre les moyens d'alerte en cas de survenance du risque.

Qu'est-ce que le risque Majeur ?

Le risque majeur est un événement qui peut être soudain et imprévisible, potentiellement dangereux, d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et mettre en péril le fonctionnement de la société.

Différence entre Risque majeur, Aléas et Enjeux

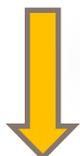
- Le risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et son énorme gravité pouvant dépasser les capacités de réaction de la société
- L'Aléa est un phénomène prévisible d'origine naturelle ou humaine plus ou moins dommageable selon son intensité
- Les Enjeux sont les intérêts humains, politiques, environnementaux, culturels, économiques et sociaux menacés par un aléa naturel ou humain.
- En résumé : Un événement potentiellement dangereux **ALÉA** n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

DEUX RISQUES
MAJEURS

POUR CHEVREUSE



Risques inondations



Risques Transports de
matières dangereuses



Risques inondations



PRÉPARER
un plan d'urgence
personnalisé

PRÉVOYEZ
votre pack
sécurité

RESPECTER
certaines
consignes clés

QUELS SONT LES RISQUES MAJEURS À CHEVREUSE ?

➤ Risque naturel : inondations

Cadre réglementaire : Le périmètre de la zone est défini par l'arrêté préfectoral du 02 novembre 1992 pris en application de l'article R 111-3 du Code de l'Urbanisme. L'arrêté préfectoral du 02 novembre 1992 vaut Plan de Prévention des Risques Naturels (P.P.R.N) et constitue une servitude d'utilité publique figurant dans le plan local d'urbanisme de Chevreuse.

Situation : La commune de Chevreuse se trouve dans le bassin de l'Yvette.

Cette rivière, longue de 39,3 km, traverse plusieurs communes des départements des Yvelines et de l'Essonne. Elle prend sa source aux Essarts le Roi et se jette dans l'Orge.

Problématique : L'Yvette peut générer un risque d'inondations par débordement. Néanmoins, la zone la plus sensible dans le département reste la vallée de la Seine.

Compétence « Rivière » : Le Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (S.I.A.H.V.Y) exerce tous les travaux relevant de la compétence « Rivière » relatifs à l'aménagement, à l'entretien, à l'équipement et à la gestion de la rivière Yvette et de ses affluents et aux travaux et études nécessaires au bon écoulement, à la lutte contre les inondations et au bon fonctionnement pour l'atteinte et le maintien du bon état écologique des cours d'eau.

Aménagements et protection :

1. Un bassin de rétention est aménagé à l'ouest de Chevreuse ce qui limite fortement le risque d'inondations.
2. Un barrage aménagé par le S.I.A.H.V.Y est conçu pour diminuer le débit maximum de la rivière pendant une crue.

PRÉPAREZ UN PLAN D'URGENCE PERSONNALISÉ

Se préparer à une situation d'urgence, c'est pouvoir sécuriser son habitation.

- Au niveau de leur domicile, les adultes comme les enfants qui sont en mesure de le faire, doivent savoir comment couper l'alimentation :
 - ✓ En eau
 - ✓ En électricité
 - ✓ En gaz
- Créer une liste des numéros d'urgence, placée près de votre téléphone. Ces numéros peuvent être programmés à l'avance dans vos téléphones portables.
- Prévoir un ou plusieurs accès concernant l'évacuation.
- Faire des copies des documents importants (passeport, carte d'identité, permis de conduire, livret de famille, carnet de santé).
- Prévoir une ou plusieurs personnes ressources. Ces personnes étant désignées comme prioritaires pour votre famille et suffisamment éloignée de l'événement de crise qui vous frappe.
- Se renseigner si il existe un plan d'urgence de quartier (lieu de rassemblement, personnes nécessitant des soins particuliers, covoiturage)
- Se renseigner sur des mesures particulières prises pour les enfants scolarisés. Dans chaque établissement scolaire, il existe un Plan de Prévention de Mise en Sécurité (P.P.M.S.).

PRÉVOYEZ VOTRE PACK SÉCURITÉ

A votre domicile ou en dehors après un ordre d'évacuation, prévoyez si possible un sac contenant :

- ✓ De l'eau
- ✓ Nourriture de secours (barre énergétique, fruits secs, petits pots pour bébé, etc.)
- ✓ Lampe de poche
- ✓ Radio
- ✓ Trousse médicale
- ✓ Un double des clés de votre habitation et de votre véhicule
- ✓ Vêtements et chaussures de rechange
- ✓ Vos papiers personnels
- ✓ Du matériel de confinement (ruban adhésif, serpillère...)



**Risques
inondations**

RESPECTEZ CERTAINES CONSIGNES CLÉS CONCERNANT LA SITUATION D'URGENCE

Avant

- ✓ Informez-vous sur les risques naturels et technologiques. Certaines mises à jour peuvent être effectuées par les services de l'Etat et les collectivités.
- ✓ Concevez votre plan familial d'urgence personnalisé
- ✓ Préparez votre pack sécurité
- ✓ Faites une réserve d'eau
- ✓ Consultez régulièrement les sites conseillés dans le DICRIM
- ✓ En fonction de la montée des eaux, fermez les portes et fenêtres pour ralentir l'eau et imiter les dégâts
- ✓ Mettez vos denrées alimentaires au sec

Pendant

- ✓ Tenez-vous informé si possible en permanence, des actions de secours
- ✓ Ecoutez en permanence la radio locale
- ✓ Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité
- ✓ Mettez les animaux à l'abri
- ✓ Rejoignez les étages
- ✓ Restez attentifs aux messages d'alerte en provenance des services de la Mairie, de la sécurité civile ou des services de secours
- ✓ Restez attentifs aux messages d'alerte émis par sirènes (SAIP)
- ✓ Restez où vous êtes jusqu'à ce que la sécurité soit assurée ou que l'on vous donne l'ordre d'évacuer
- ✓ Tenez-vous prêts à évacuer les lieux à la demande des autorités
- ✓ Lorsque l'ordre d'évacuer est donné par les autorités, respectez les consignes données. Prenez votre sac contenant votre pack sécurité, les médicaments dont vous avez besoin, un téléphone portable. Verrouillez votre habitation.

A NE PAS FAIRE

- ✓ **Ne vous déplacez jamais à pied ou en véhicule dans une zone inondée**
- ✓ **N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par les enseignants. Un P.P.M.S. est prévu à cet effet.**
- ✓ **Ne téléphonez pas sauf en cas de nécessité absolue – Libérez les lignes pour les secours**
- ✓ **Ne consommez pas d'eau du robinet sans l'avis des services compétents**

Après

- ✓ Avant de réintégrer votre habitation, attendez l'aval des autorités
- ✓ Ne rétablissez l'électricité qu'après un contrôle total de l'installation
- ✓ De retour dans votre logement, aérez et désinfectez, chauffez dès que possible
- ✓ Faites-vous aider par votre médecin pour faire face aux conséquences émotionnelles et psychologiques qui peuvent survenir
- ✓ Faites évaluer les dommages et préparez les dossiers pour l'assurance



**Risques
inondations**

L'information



**Risques
inondations**



**PRÉPARER
UN
P.F.M.S.**

**PRÉVOYEZ
votre pack
sécurité**

**RESPECTER
certaines
consignes clés**

PRÉPAREZ UN PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETE (P.F.M.S.)

Se préparer à une situation d'urgence, c'est pouvoir sécuriser son habitation.

- Au niveau de leur domicile, les adultes comme les enfants qui sont en mesure de le faire, doivent savoir comment couper l'alimentation en :
 - ✓ **En eau**
 - ✓ **En électricité**
 - ✓ **En gaz**
- Créer une liste des numéros d'urgence, placée près de votre téléphone. Ces numéros peuvent être programmés à l'avance dans vos téléphones portables.
- Faites des copies des documents importants (passeport, carte d'identité, permis de conduire, livret de famille, carnet de santé).
- Prévoyez une ou plusieurs personnes ressources. Ces personnes étant désignées comme prioritaires pour votre famille et suffisamment éloignées de l'événement de crise qui vous frappe.
- Renseignez-vous si il existe un plan d'urgence de quartier (lieu de rassemblement, personnes nécessitant des soins particuliers, covoiturage)
- Renseignez-vous des mesures particulières prises pour les enfants scolarisés. Dans chaque établissement scolaire, il existe un Plan de Prévention de Mise en Sécurité (P.P.M.S.).

PRÉVOYEZ VOTRE PACK SÉCURITÉ

**RESPECTER CERTAINES CONSIGNES
CLÉS**

QUELS SONT LES RISQUES MAJEURS À CHEVREUSE ?

La commune de Chevreuse est traversée par la Départementale 906.

Par ailleurs, des Oléoducs et Gazoducs passent au Nord-Ouest de la commune.

Risques technologiques : les T.M.D.

- Transport de matières dangereuses (T.M.D.) par voie routière
- T.M.D. par canalisations « oléoduc et gazoduc » (voir cartographie – Lexique page 19)



Risques Transports de matières dangereuses par voie routière



Risques T.M.D. par Oléoduc et Gazoduc

Caractéristiques :

Les produits dangereux sont nombreux. Ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Les principaux dangers sont :

- **L'explosion** : occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits, avec des risques de traumatismes directs ou par onde de choc.
- **L'incendie** : à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, avec des risques de brûlures et d'asphyxie.
- **La dispersion** : dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits avec des risques d'intoxication et de pollution.

La signalisation des véhicules poids-lourds :

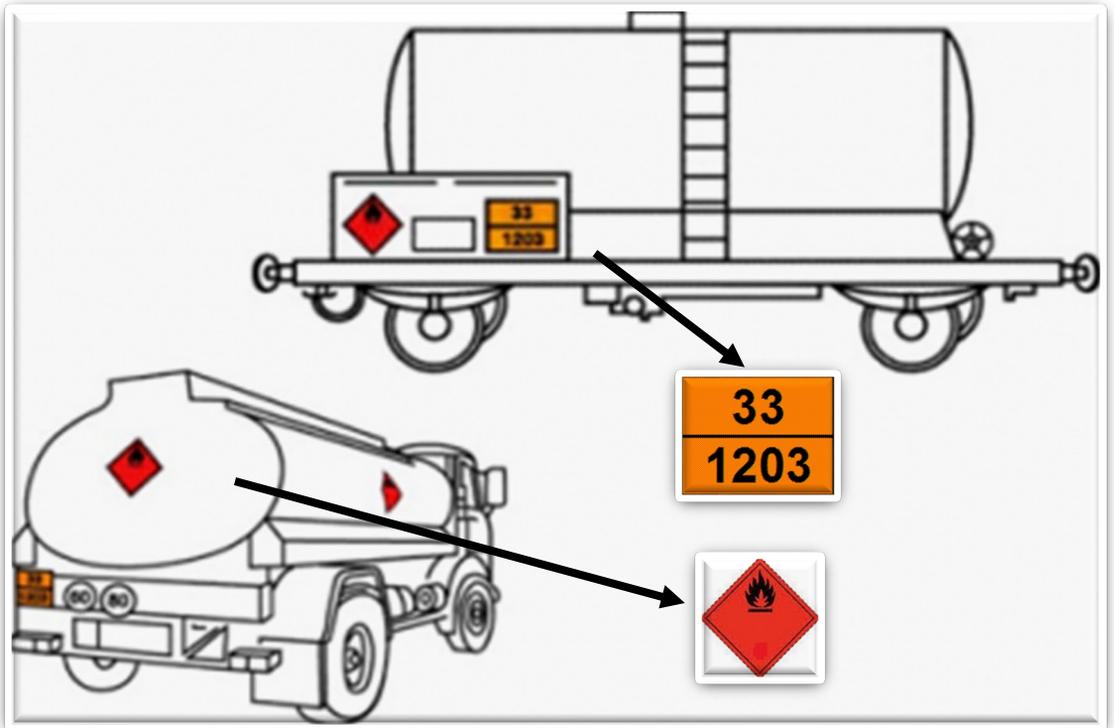
La signalisation permet aux secours d'adapter leur intervention.

Des plaques sont fixées au véhicule poids-lourd : les symboles évoquent le type de danger, une plaque codée précise le type de produit et son niveau de dangerosité.

Conseils : Lors de l'alerte des secours, communiquez aux secours les numéros inscrits sur l'étiquette à fond orange qui permettent l'identification et la nature du produit transporté.



Reconnaître les étiquettes



Code Danger



Code matière



Symbole du danger/couleur



Pour chaque vignette
Un danger – Un pictogramme

SIGNALETIQUE APPLIQUEE AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Classe 1			Matières et objets explosibles	
Classe 2				Gaz
Classe 3			Liquides inflammables	
Classe 4				4.1 - Solides inflammables 4.2 - Matières sujettes à inflammation spontanée 4.3- Matières dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau
Classe 5				5.1 - Matières comburantes 5.2 - Peroxydes organiques
Classe 6			6.1 - Matières toxiques 6.2 - Matières infectieuses	
Classe 7			Matières radioactives	
Classes 8 & 9				8 - Matières corrosives 9 - Matières et objets dangereux divers

MARQUES



Matières transportées à chaud



Dangereux pour l'environnement



Quantités limitées



Quantités exceptées



Que faire en cas d'accident de T.M.D. ?

➤ **À tout moment :**

- Prenez connaissance des risques, du signal d'alerte et des consignes de confinement

➤ **Si vous êtes témoin d'un accident :**



- Donnez l'alerte
- Précisez si possible le lieu exact, le nombre de victimes, la nature du sinistre
- Pour éviter un sur-accident, balisez les lieux si vous détenez du matériel approprié (ne vous mettez pas en danger pour rien !)
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie
- Eloignez-vous

➤ **Pendant l'accident, dès que vous entendez l'alerte :**

- Confinez-vous en bouchant les arrivées d'air, en arrêtant les ventilations et les climatisations
- Evitez de téléphoner
- Ecoutez la radio

➤ **En cas de présence d'un nuage toxique :**

- Confinez-vous en bouchant les arrivées d'air, en arrêtant les ventilations et les climatisations
- Eloignez-vous des portes et fenêtres
- Une fois la fin de l'alerte annoncée, aérez le local confiné

➤ **En cas de fuite d'un liquide toxique :**

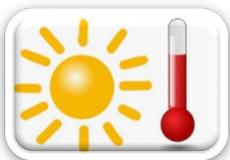
- Ne touchez pas et n'entrez pas en contact avec le produit
- Rincez-vous en cas d'irritation

➤ **Une fois la fin de l'alerte annoncée :**

- Aérez le local confiné
- Suivez les mesures énoncées par les services de secours



Chutes de neiges



**Attention !
Canicule**



**Retrait-
gonflement des
argiles**

QUELS SONT LES ALÉAS SUR CHEVREUSE ?

- Chutes de neige
- Coulées de boue suite à de fortes précipitations
- Tempêtes
- Canicule
- Retrait-gonflement des argiles
- Inondations

LA CONDUITE À TENIR EN GÉNÉRAL

- Attendre et respectez les consignes. Vous pourrez être informé par :
 - ✓ **Affichage à la Mairie** (arrêté municipal)
 - ✓ **Radio** (France Bleue 102.60 MHz)
 - ✓ **Porte à Porte** (services de secours Gendarmerie – Police municipale – Sécurité Civile)
 - ✓ **Haut parleur** (un véhicule des services techniques est susceptible de passer pour emmener un message d'alerte et de fin d'alerte)
 - ✓ **Actualité sur le site de la ville**
 - ✓ **Alerte sur les réseaux sociaux de la ville (Facebook)**
 - ✓ **Notifications depuis l'application mobile chevreuse-connect**

L'alerte



Système d'Alerte et d'Information des Populations installé à la Mairie



Mégaphone utilisé dans un véhicule de la Mairie



Message d'alerte sur votre ordinateur et smartphone

www.chevreuse-connect.fr

En cas de danger imminent
(risque majeur)

4 moyens d'alerte sont prévus

- Le SAIP installé sur le toit de la Mairie
- La diffusion d'un message par un véhicule municipal équipé de haut-parleur
- Le site internet et les réseaux sociaux de la Mairie
- L'envoi de notification (voir ci-dessous)

N'oubliez pas de faire
le pack sécurité !

Conduite à tenir dans tous les cas
d'alerte

- N'allez pas chercher les enfants à l'école
- Ecoutez la radio
- N'encombrez pas les communications téléphoniques sauf en cas d'urgence vitale

La ville de Chevreuse met à disposition des habitants un système d'alerte sur ordinateur ou smartphone par notification. Pour s'inscrire à ce service gratuit, rendez-vous sur le portail mobile :

www.chevreuse-connect.fr

Soyez alerté par
notification

En cas de crise Qui fait quoi ?

- **Le Département** : Le Préfet déclenche le plan ORSEC en fonction de l'événement de crise.
- **Les Secours** : (sous le contrôle du Préfet) Voir lexique page
- **La commune de Chevreuse** :

Selon la nature de l'événement de crise susceptible de créer des dégâts importants, pouvant mettre en péril la population et paralyser les services publics

Le Maire déclenche le plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

- Il permet à la Mairie de s'organiser et de mettre en place des actions afin de sauvegarder la population et les biens.
- Un Poste de Commandement de Crise est installé en Mairie et réunit l'ensemble des acteurs de la sécurité civile.

Alerter la Population (voir rubrique Alerte)

Protéger :

La police municipale est chargée de :

- Protéger les axes sinistrés (en coordination avec la gendarmerie)
- Interdire l'accès à certains véhicules selon la nature de l'événement
- Alerter les populations sensibles

Les services techniques sont chargés de :

- Venir en aide aux sinistrés
- Baliser des périmètres de sécurité en fonction de l'événement (mise en place de la signalisation et des barrières de sécurité)
- Effectuer les réparations d'urgence et les mises en sécurité (en fonction de l'ampleur des dégâts et les moyens disponibles)

En cas de crise Qui fait quoi ?

Sauvegarder :

La Mairie propose deux structures pouvant accueillir la population sinistrée :

- Le Gymnase Fernand Léger (par le chemin des Regains)
- Le Centre de loisirs (rue Fabre d'Eglantine)

Un accompagnement médical et psychologique peut être mis en place par les bénévoles de la Croix Rouge de Chevreuse et/ou des Yvelines.

Secourir :

La caserne des sapeurs-pompiers de Chevreuse intervient en premier lieu sur les lieux des sinistres.

Ces derniers peuvent compter sur les professionnels de la santé recensés sur la commune.

Réparer-Accompagner :

Vous pouvez vous rendre à la Mairie ou téléphoner sur la ligne directe du standard pour :

- Vous accompagner dans vos démarches administratives (déclaration de sinistre, aide d'urgence, etc.)
- Demander un soutien psychologique

En cas de crise Qui fait quoi ?

- **Les partenaires du P.C.S. :** Selon la nature de l'événement de crise, le Maire de Chevreuse peut requérir le soutien :
 - De la sécurité civile de Versailles (sous contrôle du Préfet)
 - De la protection civile de Versailles (sous contrôle du Préfet)
 - Des professionnels de la santé sur Chevreuse
 - De la gendarmerie de Chevreuse (sous contrôle du Préfet)
 - Des pompiers de Chevreuse
 - De l'antenne du Conseil Départementale pour un soutien matériel (sous le contrôle du Département)
 - De la Croix Rouge (antenne de Chevreuse). L'association peut mettre en place un dispositif composé de bénévoles dotés de compétences dans le médical, le soutien psychologique et logistique.
 - Des partenaires privés (agriculteurs de Chevreuse) dans le soutien de petits et gros matériels.
 - Des conventions passées avec la source « Chevreuse » implantée à Saint Lambert

- **Le citoyen de la commune :** Dans les circonstances d'un événement de crise majeure, il est essentiel de développer une culture du risque chez le citoyen. La solidarité doit être le maître mot et chacun doit être prêt à agir pour venir en aide aux sinistrés.

LEXIQUE

Numéros utiles



Police municipale

01.30.47.74.40
06.30.79.19.40

Mairie

01.30.52.15.30

Pour en savoir plus

- Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : **114**

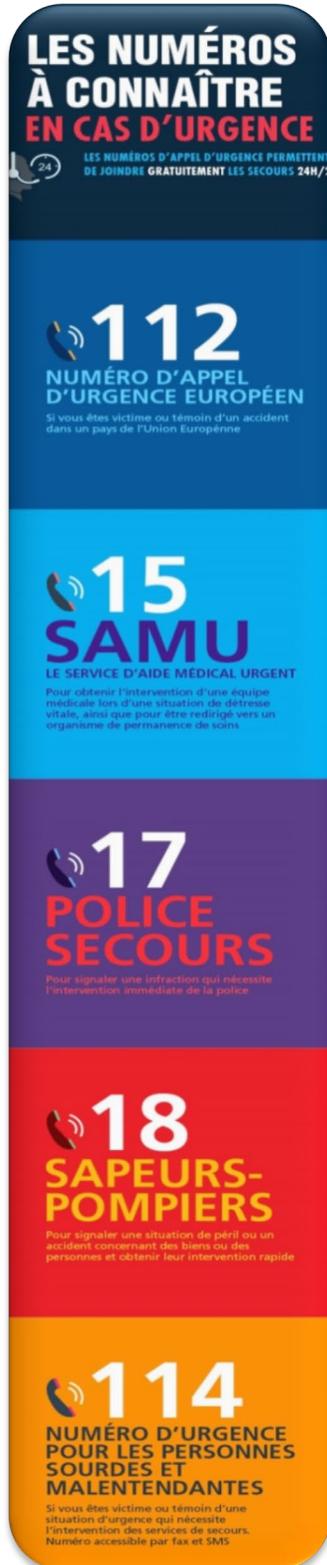
Ce numéro d'urgence national unique est **accessible, dans un premier temps, par FAX ou SMS**. Il ne reçoit pas les appels vocaux téléphoniques. Les Fax et SMS émis vers le « 114 » arrivent au centre relais national implanté au Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble

- Site information sur les crues : **www.vigicrues.gouv.fr**

- Institut des risques majeurs : **www.irma-grenoble.com**

- Météo France : **www.meteofrance.com ou vigilance.meteofrance.com**

- Canicule info service : **0 800 06 66 66**
(appel gratuit (depuis un poste fixe en France) ; accessible tous les jours, de 9h00 à 19h00.



DICRIM : Document d'information communal sur les risques majeurs

DDRM : Document départemental sur les risques majeurs

PCS : Plan Communal de Sauvegarde les risques majeurs

PLU : Plan local d'urbanisme

PPMS : Plan de Prévention de Mise en Sécurité

PFMS : Plan Familial de Mise en Sécurité

SAIP : Système d'alerte et d'information de la population

SAMU : Service d'aide médicale d'urgence

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

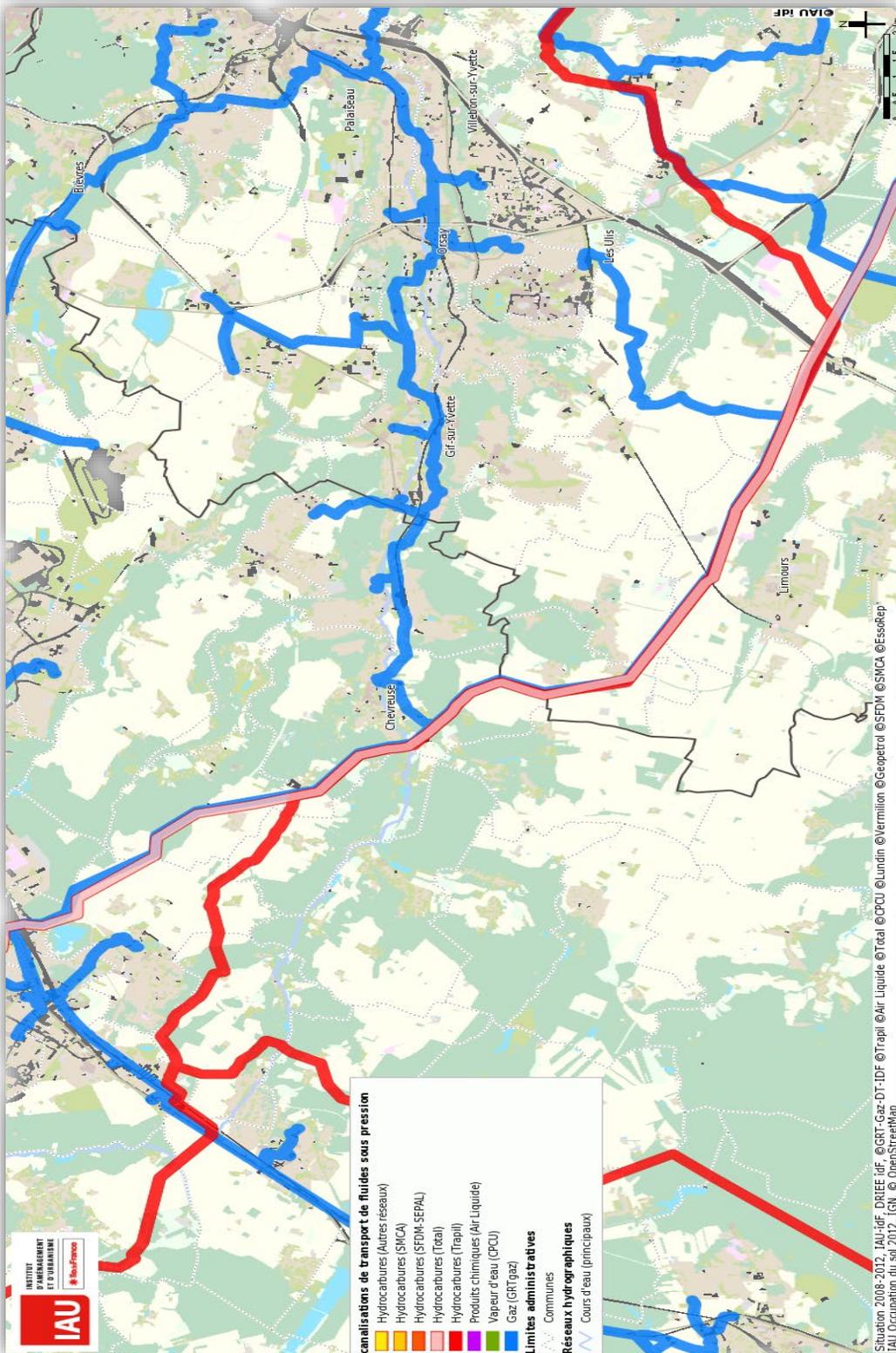
TMD : Transport de matières dangereuses

ZRO : Zone de rassemblement et d'orientation

Cartographie des Plus Hautes Eaux Connues P.H.E.C



Cartographie transport de matières dangereuses par Oléoduc



Arrêts de catastrophes naturelles pour la commune

Types de catastrophes	N° Arrêté Préfectoral
Inondations et coulées de boue	21/09/1984
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	06/11/1992
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	08/07/1997
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	19/03/1999
Inondations et coulées de boue	29/09/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	11/01/2005
Inondations et coulées de boue	12/06/2007
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	17/07/2012

Arrêts de catastrophes naturelles pour la commune

Types de catastrophes	N° Arrêté Préfectoral
Inondations et coulées de boue	08/06/2016
Inondations et coulées de boue	09/07/2018
Sécheresse	18/09/2018
Sécheresse	18/06/2019
Sécheresse	20/04/2021
Inondations et coulées de boue	30/06/2021
Sécheresse	25/04/2023
Inondations et coulées de boue	23/10/2024
Inondations et coulées de boue	31/10/2024

Commune de **CHEVREUSE**

Département des Yvelines
Région Ile-de-France



Transport de
marchandises
dangereuses



Inondations

EN CAS DE **DANGER** OU **D'ALERTE**

1. **Abritez-vous**

take shelter- resguardese

2. **Ecoutez la radio**

listen to the radio - escuche la radio

Station France Bleu 102.60 MHz

3. **Respectez les consignes**

follow the instruction - respete las consignas

> **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**

don't seek your children at school

no vaya a buscar a sus ninos a la escuela

POUR EN SAVOIR **PLUS**, CONSULTEZ

> **A la mairie : le Dicrim Dossier d'Information
Communal sur les Risques Majeurs**

> **Sur internet : www.chevreuse.fr**

